



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**Direction régionale des Finances publiques de la Réunion**  
7 avenue André Malraux  
CS 21015  
97744 ST DENIS CEDEX 9

## DÉCISION

### portant désignation du secrétaire de la commission de conciliation

**La Directrice régionale des finances publiques de La Réunion, par intérim**

Vu l'article 348-I.1. de l'annexe 3 du Code général des impôts ;

DECIDE :

- Article 1 : **Madame Béatrice GUERIN**, inspectrice des finances publiques à la Direction régionale des finances publiques de La Réunion, est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de la Commission de conciliation.
- Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Béatrice GUERIN**, les fonctions de secrétaire de la Commission de conciliation seront assurées par **Madame Claudine Berenger**, inspectrice des finances publiques ou par Monsieur **Monsieur Rudy Lam-Hong**, inspecteur des finances publiques.
- Article 3 : La présente décision sera transmise pour recevoir exécution à **Madame Béatrice GUERIN, Madame Claudine BERENGER et Monsieur Rudy LAM-HONG.**
- Article 4 : Copie de la présente décision sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal judiciaire de Saint-Denis de La Réunion

Saint-Denis, le 19 septembre 2023

La Directrice régionale des finances publiques  
de La Réunion, par intérim

Christelle PORTIER